

FICHE <b>068.1</b>	ARTISTE <b>PIERRE OULEVAY</b>	BÂTIMENT Centre de compétence et de protection de la population (CCPP)	TYPE DE PROCÉDURE concours sur invitation	JURY PRÉSIDENT DU JURY, DÉLÉGUÉ CCAC Pierre-Yves Lador MEMBRES DU JURY Michel Buttin représentant utilisateur (CCPP) Aimé Desarzens président de la Fondation Bex & Arts Jean Nicollier architecte mandataire Jacques-Victor Pitteloud architecte, Service des bâtiments
	TITRE DE L'ŒUVRE <b>BOUCLIER</b> sculpture murale	LIEU En Crausaz 11 1124 Gollion		
	RÉALISATION 1979	N° BÂTIMENT 58.294		
		REMARQUES cf. fiche 068.2 pour complément cf. plaquette architecture #68		



---

DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

« J'ai voulu exprimer deux symboles. La grande forme organique déployée symbolise le bouclier, synonyme de protection. Le second, par les éléments qui viennent à la rencontre l'un de l'autre, est une liaison formelle, visuelle et plastique à l'image de deux mains qui se tendent ».

C'est une manière de reconnaître une valeur fondamentale et intemporelle : l'expression artistique dédiée à la vie. C'est aussi prendre le risque de rendre compte d'une manière symbolique, pas forcément comprise par tous, de la mission humanitaire de la protection civile.

---

PIERRE OULEVAY

Pierre Oulevay est né à Yverdon-les-Bains, en Suisse, en 1944. Peintre, sculpteur, décorateur, graphiste, formé à l'Ecole des Arts et Métiers de Vevey, il a participé à de nombreuses expositions personnelles et de groupe en Suisse et en France depuis 1969. Il a bénéficié d'une vingtaine de mandats et de prix pour la réalisation d'œuvres publiques et monumentales, dans le Canton de Vaud depuis 1970. Parallèlement, il travaille le dessin académique et est chargé de cours à l'Ecole supérieure d'Arts Appliqués de Vevey.

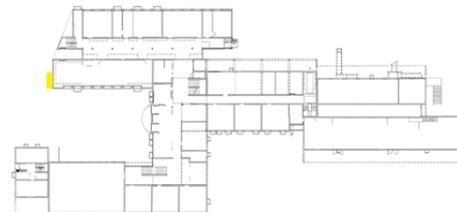
[www.atelier-zic79.ch/bios/pierre-oulevay](http://www.atelier-zic79.ch/bios/pierre-oulevay)

---

MATÉRIAUX

Fonte d'aluminium.





## PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dès 1994, une seconde étape de construction vient fermer l'espace délimité par le bâtiment du Centre de compétence de la protection de la population (CCPP) en une cour en U. Renvoyant cette fois à la Loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et au Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE), le Service des bâtiments ouvre un concours restreint de projets pour agrémenter le mur pignon sud, laissant libre le choix du sujet et des techniques, mais précisant que le projet devra avoir un rapport avec l'environnement naturel et construit.

## ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours :

Daniel Galley MONTAUBION-CHARDONNEY  
Pierre Oulevay LAUSANNE  
Nicolas Pahlisch YVORNE  
André Raboud ST-TRIPHON  
Jean Scheurer CHAVANNES-PRÈS-RENEUS

## EXAMEN DES PROJETS

Avant de passer à l'évaluation, le jury a procédé à l'audition des auteurs des projets respectifs.

Après une visite des lieux, il procède à un premier tour d'élimination. Sont écartés 3 propositions. Restent en lice les projets de Daniel Galley et de Pierre Oulevay qui répondent le mieux, chacun à leur manière, aux critères en rapport avec le lieu mentionné dans le cahier des charges du concours.

Dans son choix entre les 2 projets, le jury était confronté à une alternative claire, opposant assemblage à plasticité, harmonie à énergie, rationalité à imprévisibilité, subtilité à évidence...

## BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de :  
CHF 160 000.- TTC.

## CHOIX DE L'ŒUVRE

Après une longue concertation, le choix du jury s'est finalement porté sur la proposition *Bouclier* de Pierre Oulevay, dont le caractère artistique est davantage perceptible, avec sa matière qui porte les traces de l'intervention manuelle de l'artiste et sa forme évocatrice du champ d'action de la protection civile.

Au terme des délibérations, la commission artistique décide :

- de proposer le projet *Bouclier* de Pierre Oulevay pour l'exécution.
- d'attribuer à Daniel Galley une somme de CHF 3000.- TTC pour l'achat de son projet.

La commission artistique relève l'excellente qualité artistique et le professionnalisme des propositions présentées. Elle remercie, au nom du maître de l'ouvrage, les concurrents pour l'important travail qu'ils ont fourni.

## CRITIQUE DU PROJET RETENU

La sculpture proposée est composée de deux éléments en fonte d'aluminium brossé tendus l'un vers l'autre.

L'élément dominant, qui semble jaillir de la paroi de béton, évoque le bouclier protecteur, tandis que l'élément sortant du sol évoque le geste de soutien et d'assistance en situation de catastrophe. Par ses formes organiques en dialogue avec la nature environnante et sa matière brillante et lisse en contraste avec le caractère mat et rugueux du béton, l'œuvre proposée dégage une forte présence qui exprime à la fois la nature violente des événements auxquels la protection civile est appelée à faire face et la mission de secours qu'elle met alors en œuvre.

## ARCHITECTE MANDATAIRE

Jean Nicollier LA TOUR-DE-PEILZ